



**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**

✉ 15 Boulevard de la Paix 51100 Reims @ [sudeduc.champ.ard@gmail.com](mailto:sudeduc.champ.ard@gmail.com) ☎ 06.49.71.35.55

# AESH UNE RENTRÉE CATASTROPHIQUE X2

*septembre 2020*

**Il y a la crise sanitaire**, l'impréparation du gouvernement, le manque de mesures de protection pour les personnels et les élèves, l'absence d'équipement individuel de protection spécifique pour les AESH qui, au quotidien, ne peuvent pas respecter les mesures de distanciation physique. Les services académiques doivent mettre à la disposition de toutes celles et ceux pour qui la distanciation est impossible sauf à compromettre le lien avec les élèves, des masques plus protecteurs (FFP2), des visières, des sur-blouses, des masques transparents, etc.

Il y a cette rentrée catastrophique que vivent tous les personnels

**et puis il y a l'autre rentrée catastrophique, celle des AESH.**

Une semaine après la rentrée le bilan que l'on dresse est effrayant.

- Il y a les collègues qui n'ont pas reçu d'affectation ;
- celles & ceux qui ont été affecté·es n'importe comment ;
- celles & ceux qui ont été recruté·es mais n'ont pas de contrat ;
- celles & ceux à qui on demande de s'inscrire sur le planning de surveillance des récréations ;
- celles & ceux à qui les pilotes ont imposé la coordination du PIAL, etc.

L'extension des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé) se fait dans une impréparation totale, leurs pilotes, chef·fes d'établissements et IEN, ne semblent pas savoir quoi faire : les réunions de pôles n'ont généralement pas eu lieu et un grand nombre d'AESH ne savent toujours pas quels élèves ils doivent accompagner. Chaque interlocuteur se renvoie la balle tandis que les nouveaux accompagnements se font sur le tas, sans rencontre préalable entre l'élève, sa famille et l'AESH, sans que ce·tte dernier·e puisse consulter le Gevasco comme cela est recommandé par les écrits du ministère.

**On est bien loin de la rentrée où "tout est prêt" comme le fanfaronne le ministre. On est bien loin de la reconnaissance des AESH et de leur pleine intégration dans les équipes éducatives. On se croirait plutôt au rayon bricolage d'un grand magasin !**

Cependant, il ne faut pas se leurrer, la reconnaissance des AESH comme membres de la communauté éducative ne se fera pas à coup de réunions et de déclarations d'intention. Le paradoxe est à son comble lorsque dans la circulaire de 2019 le ministère feint de vouloir intégrer les AESH à la communauté éducative et dans le même temps instaure les PIAL, multipliant les lieux de travail des accompagnant·es et limitant de fait les possibilités d'échange entre personnels de cette communauté. Les PIAL et la mutualisation accrue des accompagnements c'est la dégradation des conditions de travail des AESH, utilisées comme une variable d'ajustement de l'école inclusive. La reconnaissance éducative et pédagogique ne passera que par la création d'un vrai statut, offrant des garanties en terme de salaire, de conditions de travail, de formation.

**Pour cela SUD éducation Champagne Ardenne revendique :**

- la création d'un statut de fonctionnaire et la titularisation des AESH en exercice, sans conditions ;
- des augmentations de salaires et une baisse du temps de travail ;
- des moyens pour une véritable formation, initiale et continue, rémunérée et sur temps de travail ;
- l'abandon des PIAL, l'arrêt de la mutualisation accrue, des affectations respectueuses des conditions de travail des AESH et d'accompagnement des élèves.

**SUD éducation Champagne Ardenne appelle les collègues à participer aux mobilisations qui vont s'organiser dans les prochains mois. Nous n'obtiendrons ce que nous revendiquons que par la construction d'un rapport de force conséquent !**

**S'INFORMER**

**S'ORGANISER**

**AGIR**

**RÉSISTER**

**DÉCIDER**

**C'EST DÉCIDÉ, J'ADHÈRE !**

**Sud** éducation  
Sud éducation Champagne-Ardenne  
15 Boulevard de la Paix 51100 Reims  
Tél: 03 49 71 36 96 - sudeduc.champ.ard@gmail.com  
www.sudeducation-ca.org

**Solidaires** Chartre